



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Conseil Communal de Cudrefin

Rapport de la commission des finances

Préavis No 94-2025 : Crédit d'investissement – Réparation des collecteurs des eaux claires et réfection de la route au chemin du Moulin 12

Membre de la commission :

Roland Pfister, Didier Gattlen, Arnaud Heiniger, Alexandre Grossu, Sylvain Baumann

La commission, composée d'Arnaud Heiniger, Alexandre Grossu et Sylvain Baumann, chargée de l'étude du préavis 94-2025 concernant le crédit d'investissement s'est réunie le 24.02.2025 à l'Hôtel de Ville.

Cette séance a eu lieu en présence de Richard Emmenegger, Jean-Luc Amiet, Jean-François Millet et Cédric Bersier du service technique. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à nos questions.

Objet du préavis

Suite aux inondations survenues en 2021 et à l'affaissement progressif de la route longeant le bâtiment de l'ancien Moulin, une analyse a démontré plusieurs défaillances au niveau du réseau d'évacuation des eaux claires, notamment l'affaissement de la voûte d'évacuation du bâtiment et certains tronçons de collecteurs écrasés.

Les travaux cités dans le préavis visent à remettre en conformité les réseaux d'évacuation d'eau claire et le tronçon routier affaissé.

Commentaires

Le coût des travaux en dehors de la parcelle du Moulin 12 (propriétaire de la Fondation des Scouts) est à la charge de la Commune.

Les travaux comportent un certain risque de dépassement de budget car la caméra n'a pas pu définir les défaillances de manière globale. Il faudra donc ouvrir pour se rendre compte des travaux réels à exécuter.

Dans ce type de projet, les travaux ne permettront pas de faire appel à la voirie communale pour abaisser les coûts car il sera nécessaire de creuser à environ 3 mètres de profondeur et étayer de manière sécurisée par une entreprise professionnelle, ce qui justifie les coûts conséquents des travaux.

Selon la commission des finances, il est indispensable de mener à bien ces travaux afin de remettre en état l'évacuation des eaux dans ce secteur déjà très touché par les désagréments et les dommages dus aux



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

inondations. Il est bien sûr également raisonnable de profiter de rétablir le tronçon de route affaissé au-dessus de la voûte d'évacuation des eaux claires de l'ancien Moulin.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis et reçu les explications nécessaires, la commission recommande à l'unanimité aux membres du Conseil :

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de 73'000 CHF TTC destiné à financer les travaux.
2. D'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante, avec un amortissement sur 60 ans
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Roland Pfister

Didier Gattlen

Arnaud Heiniger

Alexandre Grossu

Sylvain Baumann